



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2026-dec085**Contrat de prestation par ANCORIS « Détection de projets commerciaux pour les locaux commerciaux vacants d'Ancenis-Saint-Géréon »****LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2026-032 en date du 20 mars 2026, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2026-035 en date du 20 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé, concernant notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre une recherche coordonnée de porteurs de projet pour les locaux commerciaux vacants d'Ancenis-Saint-Géréon ;

CONSIDÉRANT le bilan positif du partenariat 2025-2026 avec la société Ancoris, facilitant l'implantation de commerces sur la commune ;

DÉCIDE

Article 1 : de confier une prestation de « Détection de projets commerciaux portés par des indépendants et des enseignes nationales » à la société Ancoris dont le siège social est situé 83 rue La Boétie, 75008 Paris, n° SIREN 953 480 670

Article 2 : le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 01/07/2026.

Article 3 : le montant forfaitaire de la mission est fixé à 10 000 € HT, TVA en sus au moment de la facturation. Ce montant est ferme.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 5 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 10/07/2026

Le maire,

Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le : 10/07/26

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260710-2026DEC085-AU

Devis / Bon de commande – Ancenis-Saint-Géréon

Détection de projets commerciaux portés par des indépendants et des enseignes nationales

En cohérence avec la stratégie de développement commerciale du territoire, la ville d'Ancenis-Saint-Géréon souhaite poursuivre son accompagnement par Ancoris afin de promouvoir les solutions d'implantation disponibles sur son territoire auprès d'une cible de porteurs de projet qualifiés et d'enseignes nationales.

Cette mission de promotion des locaux commerciaux vacants a pour objectif de :

- Détecter des projets commerciaux matures à forte valeur ajoutée, avec un intérêt marqué pour les biens présentés et pour le territoire, afin de maximiser le nombre de potentielles implantations.
- Valoriser les cellules commerciales vacantes en attirant des porteurs de projet indépendants et enseignes en bénéficiant de la visibilité de notre plateforme Pôle Implantation Commerce à l'échelle nationale et de la mise en place d'un plan d'actions sur-mesure couplant actions sortantes et entrantes, particulièrement complémentaires.
- D'accroître la notoriété du territoire comme une destination à fort potentiel auprès des acteurs du commerce (indépendants et enseignes).

Vous trouverez ci-dessous notre proposition détaillée et le devis correspondant.

PRESENTATION DE LA MISSION	
Intitulé : Mission dédiée à la promotion d'Ancenis-Saint-Géréon et de ses cellules commerciales vacantes pour la détection de projets d'implantation à forte valeur ajoutée Durée : Mission de 12 mois Date de démarrage : Dès que souhaité (idéalement dans la continuité de la mission soit au 01/07/2026) 1. Contenu de la mission / Plan d'actions (association de plusieurs actions en continu : sortantes et entrantes) ▪ Mise avant de votre territoire sur le site https://pole-implantation-commerce.org/ et sur des sites d'affiliation spécialisés. Campagnes de référencement SEO en continu, optimisation de notre positionnement sur les moteurs de recherche IA, intégration des offres et veille presse sectorielle pour identifier les stratégies d'expansion de comptes clés (Feedly, Explore, Unemplacem.com, outil de veille sur mesure) ; ▪ Traitement des contacts entrants et qualification des projets de nature commerciale avec en parallèle un suivi régulier des projets qualifiés (appels réguliers/relances et sur demande spécifique du territoire lors des points mensuels) ; ▪ Actions de marketing direct auprès de vos cibles prioritaires : plus de 500 comptes clés et « émergents » du secteur du commerce notamment avec grâce à un portefeuille LinkedIn avec plus de 1 000 contacts. Approches directes via emailing, phoning, LinkedIn et grâce à une présence sur une sélection de salons B to B : salons de la Franchise, forum franchise de Lyon ; ▪ Un suivi régulier à chaque étape de la mission : point projets mensuels, bilans semestriel et annuel, conseil tout au long de la mission pour répondre aux porteurs de projets, lever les potentielles contraintes d'implantation et favoriser les concrétisations des projets sur le territoire. 2. Livrables ▪ Un cahier des charges par projet qualifié, envoyé au fur et à mesure de la mission (incluant les coordonnées de l'interlocuteur, la description précise et complète du projet, les modalités de transaction envisagées, les critères de recherche, création d'emplois etc.) ▪ Mise à disposition d'un tableau de bord partagé de suivi des projets pour suivre en temps réel l'évolution des projets ▪ Reporting précis des échanges suite aux prises de contacts avec des prospects lors des actions sortantes ▪ Un rapport semestriel (à 6 mois) et un bilan de fin de mission (à 12 mois) reprenant la stratégie adoptée, les actions réalisées et les résultats obtenus	10 000€ HT
Coût total de la mission	10 000€ HT 12 000€ TTC

Fait à Lyon, le 19/05/2026

Pour la ville d'Ancenis-Saint-Géréon

Prénom et nom du signataire :

Mention « Bon pour accord »

Facturation : 50% à la signature et 50% au 6ème mois - Taux de TVA : 20% - Modalités de règlement : par chèque ou par virement à réception de facture

ANCORIS - 83, rue la Boétie 75008 Paris- Tél : 01 85 53 76 08 - contact@ancoris.fr
SAS au capital de 906 600 Euros - RCS Paris 883 140 881

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260710-2026DEC085-AU